

## **Attestation Questionnaire Santé ou Certificat médical**

**Pour tous les mineurs**, que ce soit pour une première licence ou un renouvellement, pour un pratiquant ou un compétiteur :

la famille / le jeune compète le questionnaire santé pour mineur (ce document est personnel, il est à conserver par le licencié)

- Si et seulement si toutes les réponses sont négatives → signer et fournir l'attestation spécifique pour mineurs - autorisation pratique + compétition - qui vaut certificat médical
- Si une ou plusieurs réponses sont positives → Obligation de consulter un médecin et fournir un certificat médical (certificat médical sur ton passeport ou sur une feuille blanche)

### **Concernant les personnes majeures :**

- Pour les débutants démarrant une activité FFJDA → certificat médical de moins de 6 mois obligatoire
- Pour les renouvellements de licences, 2 cas : Pratiquant du club ayant fourni un certificat médical une ou deux saisons précédentes : remplir le questionnaire santé pour majeur (cerfa 15699-01) (ce document est personnel, il est à conserver par le licencié)
  - Si et seulement si toutes les réponses sont négatives → signer et fournir l'attestation spécifique pour majeurs prolongeant le certificat médical (prolongation de 2 années maxi)
  - Si une ou plusieurs réponses sont positives → Obligation de fournir un nouveau certificat médical
- Pratiquant ayant fourni un certificat médical depuis plus de 3 ans → Obligation de fournir un nouveau certificat médical